Portrait d’ensemble 2022-2023

FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICES ET PROGRAMMES D’ÉTUDES

Décembre 2022

Votre gouvernement

Québec

Coordination et rédaction
Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Secteur de l'excellence scolaire et de la pédagogie

Pour information :
Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 17e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-4215

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2022

ISSN 2292-0617 (en ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

22-141-35_w3

Note au lecteur

Le texte comporte des parties surlignées en jaune qui indiquent les modifications apportées par rapport à la version précédente.

Table des matières

Présentation 1

1 Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement 5

2 Reconnaissance des acquis et des compétences 7

3 Services éducatifs 9

3.1 Services d'enseignement 9

3.1.1 Admission 9

3.1.2 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles et à l'attestation de spécialisation professionnelle 10

3.1.3 Répartition des programmes d'études 11

3.1.4 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel 11

3.1.5 Autorisations permanentes, autorisations provisoires, ententes entre organismes scolaires et délocalisations hors territoire 11

3.1.6 Services de formation 12

3.1.7 Formation générale et formation professionnelle suivies en concomitance 13

3.1.8 Projets pilotes de concomitance à horaire intégré entre la formation générale et les programmes d'études professionnelles nécessitant des préalables de la 3e secondaire 14

3.1.9 Projets de concomitance visant un double diplôme DES-DEP entre la formation générale et la formation professionnelle : Métier d'avenir-études et son volet facultatif « Exploration des métiers » 14

3.1.10 Passerelle entre le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et un programme d'études professionnelles menant au DEP 15

3.1.11 Passerelle provisoire entre le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et un programme d'études professionnelles menant à l'AEP 16

3.2 Services d'aide à la démarche de formation 16

4 Services complémentaires 17

5 Évaluation des apprentissages et sanction des études 19

5.1 Évaluation des apprentissages 19

5.2 Sanction des études 20

Annexe I Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention du DEP, de leurs conditions d'admission et de leurs préalables spécifiques, 2022-2023 21

Annexe II Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention de l'ASP et de leurs conditions d'admission, 2022-2023 99

Annexe III Liste des programmes d'études professionnelles retirés de l'offre de formation, 2022-2023.....109

Annexe IV Liste des cours hors programmes d'études ministériels pour lesquels le ministre délivre un relevé des apprentissages, 2022-2023.....115

Annexe V Liste des compétences par programmes d'études professionnelles pour lesquelles le ministre impose des épreuves, 2022-2023.....119

Annexe VI Liste des programmes d'études pour lesquels une instrumentation ministérielle propre à la reconnaissance des acquis et des compétences a été élaborée, 2022-2023 129

Liste des schémas

Liens entre la *Loi sur l'instruction publique* et le *Régime pédagogique de la formation professionnelle* . 3

Les trois programmes des services éducatifs complémentaires.....17

Présentation

Le présent document constitue le portrait d'ensemble des services et des programmes d'études de la formation professionnelle (FP). Il vise particulièrement à fournir de l'information complémentaire sur certains articles de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), du *Régime pédagogique de la formation professionnelle* (RP) et des *Règles budgétaires de fonctionnement pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024* (RB).

Structuré en cinq sections, ce document porte sur :

1. Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement;
2. La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC);
3. Les services éducatifs;
4. Les services complémentaires;
5. L'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Il contient également huit annexes en complément d'information.

Cet outil est mis à la disposition du personnel des centres de formation professionnelle (CFP). Les établissements d'enseignement privés sous permis et les établissements d'enseignement collégial autorisés à dispenser des programmes d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) sont également invités à l'utiliser.

L'offre de formation à la formation professionnelle

Quelque 145 programmes d'études de la FP sont offerts dans plus de 190 établissements. S'ajoutent à ces programmes plus de 50 formations de courte durée.

Les programmes d'études professionnelles sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois, selon les caractéristiques socioéconomiques de chacune des régions. Cette répartition, communément appelée « carte des enseignements professionnels », compte environ 1 700 autorisations ministérielles accordées à différents centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS).

En plus de l'éventail des programmes d'études officiels, la formation continue prévoit notamment un accès à des services de formation dits « sur mesure », par l'intermédiaire des services aux entreprises des CSS et des CS, et ce, pour répondre aux besoins plus spécifiques des personnes en emploi.

Depuis 1986, différentes voies de formation ainsi que des mécanismes visant la persévérance et la réussite ont été mis en place pour faciliter l'accès aux études professionnelles et répondre à des besoins diversifiés.

Les services offerts ont pour but de favoriser, auprès de la clientèle, l'accès et le maintien en emploi, le développement de la mobilité professionnelle, l'autonomie et la participation au développement économique, social et culturel du milieu.

Les encadrements législatifs et réglementaires concernant la formation professionnelle

Les services éducatifs de la FP sont régis par son propre RP. Celui-ci découle de l'article 448 de la LIP.

Les services éducatifs sont aussi liés aux services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) de même qu'à la RAC, qui relèvent tous deux de la LIP (article 250).

En vertu de l'article 467 de la LIP, les établissements d'enseignement du Québec désignés par le ministre de l'Éducation bénéficient de subventions pour offrir les spécialités professionnelles.

Il est à noter que ce document ne constitue pas une interprétation juridique des dispositions législatives.

Liens entre la *Loi sur l'instruction publique* et le *Régime pédagogique de la formation professionnelle*

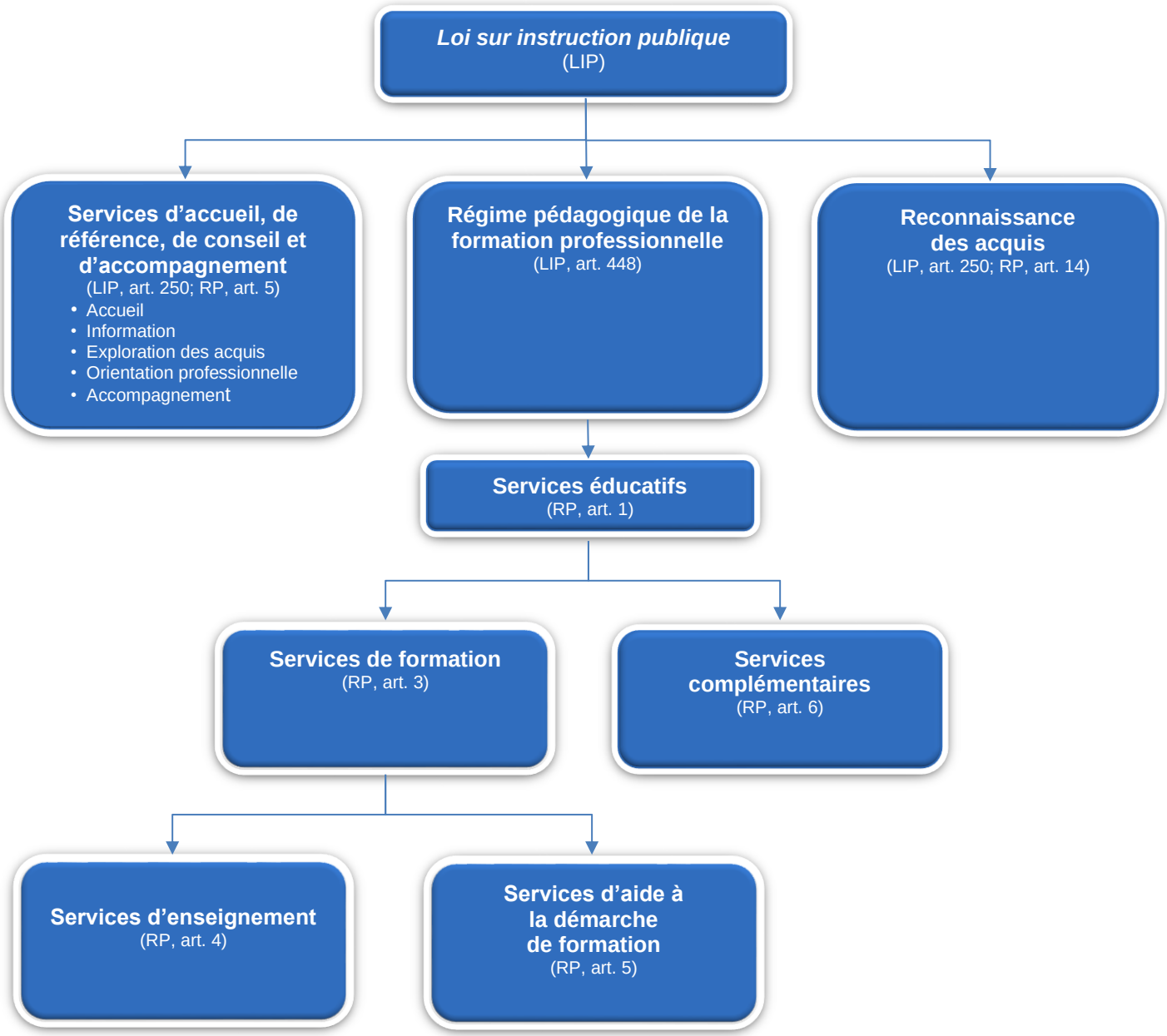

1 Services d’accueil, de référence, de conseil et d’accompagnement

N/Référence : LIP, art. 250.

En conformité avec la *Politique gouvernementale d’éducation des adultes et de formation continue* adopté en 2002, les services d’accueil et de référence ont été bonifiés par l’ajout des services de conseil et d’accompagnement. Ces services sont maintenant connus sous l’appellation « services d’accueil, de référence, de conseil et d’accompagnement » (SARCA).

Les adultes peuvent bénéficier des SARCA en amont de leur inscription ou pendant leurs études en formation générale ou en FP. Ces services visent à les soutenir dans leur prise de décision au regard d’un projet de formation qui correspond à leurs buts personnels et professionnels et à leur fournir l’aide nécessaire tout au long de la réalisation de leur projet.

Le projet de formation repose sur des éléments personnels et environnementaux, parfois d’une manière très explicite, parfois de façon plus implicite. Chez l’adulte, ces éléments correspondent notamment :

- à ses acquis, à ses capacités cognitives ainsi qu’à sa santé physique et psychologique;
- à ses champs d’intérêt et à ses aspirations scolaires et professionnelles;
- à ses responsabilités familiales et communautaires de même qu’à sa situation économique et professionnelle;
- à sa vision de la situation du marché du travail et à son engagement social et culturel.

Tous ces éléments sont déterminants dans la précision du projet de formation de l’adulte ainsi que dans l’établissement de son profil de formation. Selon leur importance respective, ils serviront à la mise à jour constante du projet de l’adulte selon ses choix. Ce projet est ainsi la pierre angulaire de toute sa démarche de formation. Différents documents de référence apportent des précisions sur ce sujet. En somme, les SARCA se présentent comme un ensemble intégré de services.

Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement

L'accueil	Permet à l'adulte de clarifier et de valider la nature de sa demande, de faire un état de sa situation et de connaître les possibilités qui s'offrent à lui et les suites à donner pour élaborer et réaliser son projet.
L'information	Permet à l'adulte de se renseigner sur les programmes d'études, les professions ou les métiers et le monde du travail, les ressources éducatives de l'organisme scolaire (CSS ou CS) et les différents services offerts dans la communauté, tout en étant guidé pour se documenter lui-même et encouragé à le faire.
L'exploration des acquis	Permet à l'adulte d'obtenir une analyse de son dossier scolaire et extrascolaire pour situer ses acquis, d'être dirigé vers les services de reconnaissance des acquis et des compétences en formation générale des adultes et en formation professionnelle ou vers d'autres services appropriés à sa situation et d'évaluer les conditions de faisabilité d'un éventuel projet professionnel ou de formation.
L'orientation professionnelle	Permet à l'adulte d'évaluer, d'adapter ou d'effectuer des choix professionnels en fonction de sa situation, de ses expériences, de ses aspirations et du monde du travail.
L'accompagnement	Permet à l'adulte de recevoir l'aide et les conseils dont il a besoin tout au long de sa démarche, c'est-à-dire durant les différentes étapes de conception et de réalisation de son projet, et de bénéficier d'actions de soutien et de suivi pour renforcer sa mobilisation et son engagement dans son projet.

L'organisme scolaire doit être proactif et agir en partenariat avec ses collaborateurs externes pour joindre la population visée par la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* et les orientations du Ministère.

Le financement fait partie de l'allocation de base prévue dans les règles budgétaires 2022-2023.

2 Reconnaissance des acquis et des compétences

N/Référence : LIP, art. 250; RP, art. 14.

En FP, la RAC permet à toute personne de se faire reconnaître officiellement les apprentissages qu'elle a faits en dehors du cadre scolaire, c'est-à-dire par l'entremise de diverses expériences de travail ou de vie (bénévolat, loisirs, etc.).

Pour être reconnus, ces acquis doivent être évalués par rapport aux compétences des programmes d'études menant à un DEP, à une ASP ou à une attestation d'études professionnelles (AEP), conformément aux conditions et aux critères établis par le ministre. La personne recevant le service de RAC n'est pas assujettie au respect des conditions d'admission pour l'obtention de son diplôme. Cependant, celles-ci sont obligatoires pour la formation déclarée par un établissement (cours offerts en mode présentiel ou à distance).

Le *Cadre général – cadre technique, Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique,* ainsi que le *Rapport d'analyse de la situation de travail de la conseillère et du conseiller en reconnaissance des acquis et des compétences* fournissent les renseignements pertinents quant à l'approche en vigueur et aux tâches à réaliser.

Ces documents sont accessibles à l'adresse suivante :
https://www.inforoutefpt.org/ministere/dossiers.aspx.

3 Services éducatifs

N/Référence : LIP, art. 1 et 3; RP, art. 26 et 27.

Les articles 1 et 3 de la LIP, de même que les articles 26 et 27 du RP, précisent les conditions d'application de la gratuité scolaire en FP.

Conformément aux RB, l'effectif scolaire admissible aux subventions comprend les élèves, pour une période de fréquentation donnée (par exemple, du début de septembre à la fin de décembre), inscrits à des cours totalisant un minimum de 15 heures par semaine ou plus, sauf lorsqu'il s'agit de terminer une formation. Cette disposition s'applique également aux personnes qui bénéficient de la RAC.

Les services éducatifs de la FP sont constitués par :

- les services de formation;
- les services complémentaires.

Les services de formation sont liés à l'acquisition, à l'évaluation et à la sanction des compétences visées par les programmes d'études (RP, art. 2). Ils comprennent :

- les services d'enseignement;
- les services d'aide à la démarche de formation (LIP, art. 3).

3.1 Services d'enseignement

3.1.1 Admission

N/Référence : LIP, art. 465; RP, art. 12 et 13

Les conditions d'admission sont établies par le ministre en vertu de l'article 465 de la LIP. Les préalables spécifiques relatifs à la condition d'admission « avoir atteint l'âge de 18 ans et posséder les préalables fonctionnels », pour chacun des programmes d'études, sont présentés à l'annexe I de ce document. Cette information est également consignée dans le site www.inforoutefpt.org, sous la rubrique « Rechercher une formation ou un organisme scolaire ».

Les CSS et les CS déterminent, conformément aux conditions établies par le RP, si la personne qui désire être admise à un programme d'études professionnelles satisfait aux conditions établies. Elles versent au dossier de l'élève les pièces qui justifient son admission en formation générale et en FP dans le cas d'une admission en concomitance.

Des conditions d'admission supplémentaires s'appliquent dans certains programmes. Par exemple, dans le cadre du programme d'études *Transport par camion* (5291), il est nécessaire de se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin d'obtenir le permis de la classe 1. Dans ces cas, le programme d'études est la référence incontournable.

Les CSS et les CS peuvent reconnaître en équivalence, conformément aux conditions et aux critères établis par le ministre, des cours de formation générale sanctionnés par une autre autorité compétente et permettre ainsi à l'élève de satisfaire aux conditions d'admission[1].

Les CSS et les CS ont également la responsabilité de s'assurer que l'élève admis à un programme d'études professionnelles possède un degré de maîtrise et de compréhension de la langue d'enseignement suffisante pour suivre et réussir sa formation[2].

En ce qui concerne l'accès aux programmes d'études conduisant à l'ASP, les programmes d'études menant au DEP exigés à titre de préalables à l'admission sont indiqués à l'annexe II et dans le site Web www.inforoutefpt.org, sous la rubrique « Rechercher une formation ou un organisme scolaire ».

Les CSS et les CS doivent s'assurer que la personne possède les acquis reconnus comme étant équivalents au DEP préalable ou qu'elle exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études en vue de respecter les conditions d'admission au programme d'études menant à l'ASP.

Les acquis reconnus comme étant équivalents renvoient à la formation antérieure ou à l'expérience de travail. Cette dernière ne pourra entraîner l'obtention du DEP que si l'élève satisfait aux dispositions prévues.

3.1.2 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles et à l'attestation de spécialisation professionnelle

N/Référence : LIP, art. 461 et 463; RP, art. 22 et 23

Les programmes d'études professionnelles et les types de sanctions (filières DEP ou ASP) prévus au RP sont présentés aux annexes I et II. Ces dernières contiennent la liste des programmes d'études menant à l'obtention du DEP et de l'ASP, les conditions d'admission et les préalables spécifiques en vigueur pour l'année scolaire 2022-2023.

L'annexe III contient la liste des programmes d'études qui ont été retirés de l'offre de formation. La possibilité de s'inscrire à l'un de ces programmes d'études s'adresse uniquement à l'élève qui a réussi au moins un cours d'un programme d'études professionnelles (DEP ou ASP) figurant dans cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle le ministre a retiré ce programme d'études.

Les CSS et les CS doivent s'assurer que l'élève qui désire poursuivre une formation commencée avant le 1er juillet de l'année scolaire du retrait dans un programme d'études figurant à l'annexe III, et qui remplit la condition de la réussite antérieure d'au moins un cours de ce programme, continue d'avoir accès à la formation en question jusqu'au 30 juin de l'année de fin d'application du programme d'études.

---

1 Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015), *Guide de gestion. Sanction des études et des épreuves ministérielles. Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle*. ISBN 978-2-550-72836-8, section 6.5. *Reconnaissance des acquis scolaires en formation professionnelle*.

2 *Ibid*., section 6.7.2. *Reconnaissance du test de développement général (TDG) aux fins d'admission en formation professionnelle.*

À cet effet, les CSS et les CS doivent soit :

- continuer d'offrir le programme d'études;
- permettre à l'élève de poursuivre sa formation dans un nouveau programme d'études, le cas échéant, en établissant les équivalences;
- diriger l'élève vers un autre CSS, une autre CS ou un autre établissement qui offre le programme d'études en question.

3.1.3 Répartition des programmes d'études

N/Référence : LIP, art. 467 et 472

La Carte des enseignements professionnels représente la répartition de l'offre des programmes d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP qu'un CSS ou une CS est autorisé à offrir de façon permanente ou provisoire pour l'année scolaire en cours. La liste des autorisations ministérielles, par région administrative ou par secteur de formation, est mise à jour régulièrement en fonction des nouvelles autorisations d'offrir des programmes d'études professionnelles accordées par le Ministère. Elle peut être consultée à l'adresse suivante : https://www.inforoutefpt.org/ministere/infoDocs.

3.1.4 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel

N/Référence : RB

L'information relative au contingentement ministériel de certains programmes d'études professionnelles est consignée à l'annexe H des RB pour l'année scolaire 2022-2023. Cette annexe présente la liste des spécialités professionnelles pour lesquelles le ministre détermine un nombre maximal d'élèves en équivalence au temps plein (ETP) par CSS et CS aux fins de financement.

3.1.5 Autorisations permanentes, autorisations provisoires, ententes entre organismes scolaires et délocalisations hors territoire

N/Référence : LIP, art. 209, 213, 467 et 472; RB

Les CSS et les CS qui souhaitent offrir un programme d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP doivent obtenir l'autorisation du ministre, et ce, avant le début de la formation. Les demandes d'entente entre CSS et CS ou les demandes de délocalisation en vue d'offrir une spécialité professionnelle nécessitent également une approbation ministérielle.

Pour déposer une demande de modification à la Carte des enseignements professionnels, les CSS et les CS doivent remplir le *Formulaire de demande. Autorisations provisoire ou permanente et projet d'entente entre organismes scolaires ou délocalisation, pour offrir un programme d'études professionnelles* puis l'acheminer au Ministère selon les modalités prévues à cet effet. Ce formulaire est accessible à l'adresse suivante : https://www.inforoutefpt.org/ministere/infoDocs

Le Ministère analysera les demandes en fonction des orientations et des critères prévus au *Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique*.

3.1.6 Services de formation

3.1.6.1 Cours offerts en mode présentiel

N/Référence : RB

Un élève inscrit en mode présentiel assiste à un cours pour la durée totale prévue à la formation. Cette durée est considérée lorsque les éléments suivants sont respectés :

- l'élève est présent du début à la fin de la période de formation prévue pour le cours;
- l'écart entre les heures de formation suivies par l'élève et les heures prévues pour le cours demeure marginal;
- les absences de l'élève sont sporadiques.

La formation peut être donnée en divers lieux : en classe dans le CFP, en classe virtuelle (en ligne de type synchrone) ou en entreprise.

3.1.6.2 Reconnaissance des acquis et des compétences

N/Référence : RP, art. 14

La RAC en FP vise à reconnaître et à valoriser les compétences acquises sur le marché du travail ou par l'entremise de différentes expériences de vie (voir la section 2).

La RAC, qui s'adresse aux personnes ayant développé des compétences au regard d'un programme d'études, permet de les reconnaître officiellement. La démarche de RAC comprend les étapes suivantes : l'accueil, l'analyse du dossier, l'entrevue de validation, l'évaluation des compétences maîtrisées et l'acquisition de compétences.

3.1.6.3 Examen seulement

N/Référence : RP, art. 20

Ce service de formation permet l'évaluation d'acquis obtenus sans fréquentation. Il s'applique à un élève qui est inscrit à un programme d'études et qui désire se faire évaluer sans suivre un cours, ayant déjà acquis les notions au regard de celui-ci.

3.1.6.4 Examen de reprise

Ce service de formation donne suite à une évaluation transmise au Ministère avec le résultat « échec ». Après avoir obtenu un verdict d'échec à une évaluation, l'élève a l'occasion de faire de la récupération et de se faire réévaluer pour la même compétence.

3.1.6.5 Formation à distance

Ce type de service de formation ne prévoit pas la fréquentation en classe. Toutefois, l'adulte a plusieurs possibilités de communiquer avec son enseignante ou son enseignant selon un horaire ou un mode convenu avec l'organisme scolaire.

La FAD permet aux élèves d'apprendre de façon autonome, avec des contraintes minimales d'horaire et de déplacement et avec le soutien de personnes-ressources. La FAD inclut des cours par correspondance à l'aide de manuels, de notes de cours ou de guides d'apprentissage. Avec l'arrivée du numérique, elle incorpore des cours en ligne en mode asynchrone.

3.1.7 Formation générale et formation professionnelle suivies en concomitance

N/Référence : RP, art. 12 (4e paragraphe), 16, 19 et 25, RB

Inscrite au RP, la concomitance de la formation générale et de la FP est l'une des quatre conditions d'admission à la FP[3].

Un élève est inscrit en concomitance pour l'une ou l'autre des quatre raisons suivantes :

- acquérir les préalables de la formation générale nécessaires à l'obtention d'un diplôme dans le programme d'études professionnelles auquel il est inscrit;
- obtenir les unités manquantes pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES);
- acquérir les préalables de la formation générale nécessaires à l'admission aux études collégiales;
- poursuivre sa formation générale dans les matières de la 4e et de la 5e secondaire dans l'objectif d'atteindre un plus haut niveau de formation générale, et ce, sans viser l'obtention du DES.

La concomitance s'adresse à la personne, jeune ou adulte, qui a acquis les unités de la 2e, de la 3e ou de la 4e secondaire dans les trois matières de base (langue d'enseignement, langue seconde et mathématique) et qui a déjà confirmé son choix d'orientation professionnelle (sauf pour le volet facultatif Exploration des métiers de la mesure Métier d'avenir-études). Elle poursuivra, en concomitance avec sa FP, sa formation générale de la 3e, de la 4e ou de la 5e secondaire dans ces matières préalables à l'admission au programme d'études professionnelles auquel elle est inscrite ou, dans le cas où les préalables à l'obtention d'un diplôme en FP sont déjà acquis, dans les matières manquantes pour l'obtention de son DES ou pour son admission aux études collégiales.

La concomitance présente deux modèles d'application :

- **Horaire non intégré** : les heures de formation générale s'ajoutent à celles d'un horaire régulier de la FP. Dans ce cas, c'est l'élève qui doit s'inscrire à la formation générale lors de son acceptation conditionnelle au programme d'études professionnelles. L'élève doit aussi organiser son horaire pour éviter tout conflit d'horaire avec la FP.
- **Horaire intégré** : les cours de formation générale et de FP sont intégrés de sorte que l'élève a un horaire régulier incluant les heures de la formation générale et de la FP. Le CSS ou la CS est responsable de cette intégration à l'horaire de l'élève, qui doit prévoir un minimum de 20 % et un maximum de 60 % de formation générale dans une même année scolaire. La formation générale est alors adaptée le plus possible à la FP suivie.

[3] Ministère de l'Éducation (2019). *Guide administratif 2021-2022. La concomitance entre la formation générale et la formation professionnelle du ministère de l'Éducation.* ISBN 978-2-550-85183-7 (PDF).

Un financement additionnel est prévu aux RB pour donner un soutien et un accompagnement particulier aux élèves et au personnel enseignant dans le cadre de la concomitance à horaire intégré menant à un DEP ou à une ASP. L'élève reconnu aux fins de financement est âgé de moins de 20 ans au 30 juin (ou de 21 ans dans le cas d'une personne handicapée) ou est âgé de 20 ans et poursuit ses études de la formation générale et de la FP dans le programme qu'il a entrepris l'année scolaire précédente.

3.1.8 Projets pilotes de concomitance à horaire intégré entre la formation générale et les programmes d'études professionnelles nécessitant des préalables de la 3e secondaire

N/Référence : RP, art. 16, 19 et 25; RB

Pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires du plus grand nombre d'élèves à un moment charnière de leur parcours, la concomitance à horaire intégré de la 3e secondaire, entre la FP et la formation générale des jeunes (FGJ) ou la FGA (mesure 13031 des RB), peut désormais être expérimentée pour tous les DEP de catégorie 2, après approbation du Ministère.

Les projets pilotes de concomitance à horaire intégré entre la formation générale et la FP menant au DEP s'adressent à des élèves :

- qui sont âgés de 15 ans et plus au 30 septembre de l'année scolaire en cours;
- qui ont obtenu leurs préalables de la 2e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;
- qui ont accompli une démarche leur ayant permis de valider leur choix d'orientation professionnelle et d'acquérir une forte maturité vocationnelle.

Le financement des projets pilotes est le même que pour les autres formes de concomitance à horaire intégré.

3.1.9 Projets de concomitance visant un double diplôme DES-DEP entre la formation générale et la formation professionnelle : Métier d'avenir-études et son volet facultatif « Exploration des métiers »

N/Référence : RP, art. 12 (4e paragraphe), 16, 19 et 25, RB

La mesure Métier d'avenir-études vise à soutenir les CSS et les CS dans la mise en œuvre d'un projet de concomitance à horaire intégré visant l'obtention d'un double diplôme DES-DEP.

Volet facultatif « Exploration des métiers »

Les élèves qui souhaitent cheminer dans un parcours Métier d'avenir-études, mais qui n'ont pas encore confirmé leur choix d'orientation scolaire et professionnelle, peuvent suivre ce parcours qui comporte un volet d'exploration des métiers.

Un élève inscrit au volet facultatif « Exploration des métiers » ne pourra obtenir un DEP pendant son cheminement en exploration. Un maximum de 300 heures ou de 20 unités, tous les programmes d'études confondus, pourront être réalisées en FP par un même élève, à vie, et ce, peu importe le CSS ou la CS

où il est inscrit. Des inscriptions à plus d'un programme d'études sont permises dans ce volet pour faciliter l'exploration.

Le cheminement de l'élève dans le volet « Exploration des métiers » et la confirmation de son choix d'orientation scolaire et professionnelle doivent être soutenus par une démarche structurée d'orientation scolaire et professionnelle.

Les critères d'admissibilité au parcours Métier d'avenir-études et à son volet facultatif « Exploration des métiers » sont décrits dans le Guide administratif sur la concomitance entre la formation générale et la formation professionnelle. Ainsi :

- Pour les élèves ayant confirmé leur choix d'orientation scolaire et professionnelle : le financement du parcours Métier d'avenir-études (mesure 13032 des RB) est le même que celui offert pour les autres formes de concomitance à horaire intégré (mesure 13031 des RB), sauf pour ce qui est de l'allocation visant le soutien et l'accompagnement des élèves.
- Pour les élèves n'ayant pas encore confirmé leur choix d'orientation scolaire et professionnelle, mais qui désirent explorer divers programmes d'études professionnelles et poursuivre ultérieurement leur formation dans un parcours menant à l'obtention d'un double diplôme DES-DEP (Métier d'avenir-études) : le financement des élèves pour l'enseignement en formation générale sera le même que s'ils étaient inscrits dans un parcours normal de formation générale.

Un financement additionnel est prévu aux RB (mesures 13031 et 13032) pour le soutien, l'accompagnement particulier aux élèves et au personnel enseignant, l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que le transport des élèves.

3.1.10 Passerelle entre le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et un programme d'études professionnelles menant au DEP

N/Référence : LIP, art. 465; RP, art. 12 (2e paragraphe); RB

En vertu des pouvoirs prévus à l'article 465 de la LIP, le ministre autorise, depuis 2017-2018, l'établissement d'une passerelle pour l'admission de titulaires du CFMS dans tous les programmes conduisant à l'obtention d'un DEP dont les préalables sont de catégorie 2. Pour faciliter la consultation, la liste complète de ces programmes est présentée à l'annexe VII. Pour être admise en FP dans le cadre de cette passerelle, une personne doit satisfaire à chacune des conditions qui suivent :

- être âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle;
- être titulaire du CFMS;
- avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1er cycle du secondaire de la FGJ ou de la 2e secondaire de la FGA.

Un financement additionnel est prévu dans les RB (mesure 13040) pour permettre un accompagnement particulier, des activités d'apprentissage d'appoint offertes aux élèves visés ou encore, du soutien au personnel enseignant concerné de la FP.

Les précisions sur les unités reconnues aux fins de l'admission aux programmes d'études menant au DEP visés par la passerelle sont celles des programmes officiels de la FGJ et de la FGA inscrites au cadre pédagogique du système Charlemagne. À ce sujet, le *Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle CFMS-DEP, 2022-2023* est présenté à l'annexe VIII.

3.1.11 Passerelle provisoire entre le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et un programme d'études professionnelles menant à l'AEP

N/Référence : RP, art. 12 (2e paragraphe)

De 2022-2023 à 2026-2027, le ministre autorise l'établissement d'une passerelle provisoire pour l'admission de titulaires du CFMS dans les programmes ciblés conduisant à l'obtention d'une AEP.

Une liste complète de ces programmes est disponible dans Inforoute (https://www.inforoutefpt.org/ministere/aep).

Pour être admise en FP dans le cadre de cette passerelle, une personne doit satisfaire à chacune des conditions qui suivent :

- être âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle;
- être titulaire du CFMS;
- avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1er cycle du secondaire de la FGJ ou de la 2e secondaire de la FGA.

Aucun financement additionnel à cet effet n'est prévu dans les règles budgétaires.

3.2 Services d'aide à la démarche de formation

N/Référence : RP, art. 5.

En continuité avec les SARCA, les services d'aide à la démarche de formation sont axés sur le projet de formation de l'élève. Plus précisément, ces services permettent à la personne d'établir son projet de formation selon :

- ses objectifs;
- ses expériences personnelles et professionnelles;
- son profil de formation;
- ses ressources disponibles.

4 Services complémentaires

N/Référence : LIP, art. 1, 2, 3,110.11, 207.1, 247, 459; RP, art. 6 et 26, RB

Les services complémentaires visent à favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.

En FP, les élèves de moins de 18 ans (moins de 21 ans dans le cas des personnes handicapées) ont droit aux services complémentaires prévus au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (chapitre I-13.3, r. 8), à l'exception des services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Pour les élèves de 18 ans et plus (21 ans et plus dans le cas des personnes handicapées), les services complémentaires sont régis par le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes.* Ils sont gratuits pour les élèves qui respectent l'article 26 du régime pédagogique de la FP.

Les trois programmes des services éducatifs complémentaires

Services de soutien à l'apprentissage

Ces services procurent des conditions d'apprentissage favorables à la persévérance et à la réussite scolaires et professionnelles de l'adulte en formation.

Services d'aide, de promotion et de prévention

Ces services visent le développement ou le maintien d'attitudes et de comportements bénéfiques pour la santé et le mieux-être de l'adulte dans toutes ses dimensions.

Services de vie étudiante

Ces services privilégient un environnement stimulant invitant l'adulte à s'engager à l'égard de son projet scolaire et professionnel, de son milieu de formation et de sa communauté.

Les RB, pour l'année scolaire 2022-2023, prévoient un financement particulier destiné à améliorer l'accès aux services complémentaires pour l'ensemble des élèves. Ainsi, des sommes sont prévues :

- à même la composante « Personnel de soutien » du financement des activités éducatives de la FP;
- à même l'allocation de base pour les activités éducatives de la FGJ, pour les élèves de moins de 18 ans (moins de 21 ans dans le cas des personnes handicapées);
- à même l'allocation pour l'aide additionnelle aux élèves ayant des besoins particuliers (mesure 12040). Cette mesure vise l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien à la FGA ou à la FP;

- à même l'allocation visant à favoriser la fréquentation et la réussite des jeunes en FP (mesure 15043);
- à même l'allocation visant l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien en FP (mesure 15197 : *Accroche-toi en formation professionnelle*). Ces ressources ont le mandat d'accompagner les élèves ayant des besoins particuliers et de soutenir le personnel enseignant qui accompagne ces élèves dans chaque centre visé par la mesure.

De plus, par l'entremise de l'aide financière aux études, certains élèves atteints d'une déficience fonctionnelle majeure peuvent bénéficier du *Programme d'allocation pour des besoins particuliers – Adultes : secondaire (formation professionnelle ou éducation des adultes, collégial et universitaire)*. Ce programme permet à l'élève d'obtenir une aide financière pour les différentes formes de soutien nécessaire à la compensation des effets de sa déficience et à la poursuite de ses études (ex. : services spécialisés, transport adapté, allocation de logement, ressources matérielles).

En FP, en vertu de l'article 110.11 de la LIP, la direction d'un centre de formation doit établir un plan d'intervention adapté aux besoins et aux capacités de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et ce, avec l'aide de ses parents, du personnel qui lui donne des services et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable.

La direction assure la réalisation et l'évaluation périodique du plan d'intervention établie et en informe régulièrement les parents.

En vertu de l'article 42 du projet de loi 40, l'article 110.4 de la LIP a été modifié et confère maintenant aux centres de FP la responsabilité d'élaborer un plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel du centre.

5 Évaluation des apprentissages et sanction des études

5.1 Évaluation des apprentissages

N/Référence : LIP, art. 110.12, 249 et 463; RP, art. 17

En FP, chaque compétence d'un programme d'études fait l'objet d'une évaluation. Pour chaque compétence à acquérir, les résultats de l'évaluation sont exprimés sous forme de succès ou d'échec. Le programme d'études est le référentiel qui sert à élaborer les épreuves.

Dans le but de soutenir les organismes scolaires dans le développement des épreuves d'établissement, le Ministère leur fournit des cadres d'évaluation des apprentissages pour tout nouveau programme d'études qu'il élabore.

Pour chaque compétence d'un programme d'études, le cadre d'évaluation des apprentissages suggère :

- les éléments essentiels et les critères de performance à retenir pour l'évaluation ainsi que leur pondération jusqu'à 70 points sur 100;
- une ou des règles de verdict, s'il y a lieu;
- la description de l'évaluation.

Le cadre d'évaluation des apprentissages s'adresse aux personnes responsables de l'évaluation des compétences dans les organismes scolaires. Ces derniers doivent, pour leur part, bonifier ces spécifications de 30 points sur 100.

Certaines compétences des programmes d'études font l'objet d'épreuves imposées par le ministre. La liste des compétences qui sont l'objet d'une épreuve ministérielle est présentée à l'annexe V du présent document. Les modalités administratives relatives à ces épreuves sont établies par le Ministère. L'application de ces modalités est précisée dans le chapitre 4 du *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*[4].

Comme mentionné dans ce guide, le Ministère élabore, pour certains programmes d'études professionnelles, du matériel d'évaluation propre à la RAC. Celui-ci a la valeur d'épreuves ministérielles et doit obligatoirement être utilisé par les établissements. L'annexe VI présente la liste de l'instrumentation de RAC ainsi développée.

Dans le cas des programmes d'études pour lesquels l'instrumentation de RAC n'a pas été élaborée par le Ministère, l'évaluation relève de l'établissement d'enseignement, à moins qu'il existe des épreuves ministérielles pour des compétences de ces programmes.

[4] Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015) *Guide de gestion. Sanction des études et épreuves ministérielles. Formation générale des jeunes; formation générale des adultes; formation professionnelle.* ISSN 1925-6108, chapitre 4 *Épreuves*.

5.2 Sanction des études

N/Référence : RP, art. 22, 23 et 25.

La diffusion des épreuves ministérielles auprès des organismes scolaires est réalisée par la Direction de la sanction des études (DSE). Premièrement, la DSE diffuse un bulletin Info-Sanction, informant les organismes scolaires que de nouvelles épreuves ministérielles sont disponibles. Les responsables de la sanction des études des organismes scolaires doivent demander leur accès aux épreuves, qui sont déposées sur le site sécurisé du Ministère. Ils reçoivent, par la suite, un code de déchiffrement qui leur permet de récupérer les épreuves pendant une semaine. La demande d'accès peut être acheminée dès que l'organisme scolaire en a besoin.

Le ministre décerne un DEP ou une ASP, avec la mention du métier ou de la profession, à la personne qui a obtenu toutes les unités de son programme d'études.

La personne peut obtenir des unités de son programme d'études à la suite de l'évaluation des apprentissages ou d'une évaluation faite dans le cadre d'une démarche de RAC.

Pour qu'un DEP ou une ASP soit décerné sur une base d'équivalences, la personne doit être évaluée pour au moins une des compétences du programme d'études concerné.

La liste des cours hors programme d'études ministériel pour lesquels le ministre délivre un relevé des apprentissages est présentée à l'annexe IV.

Annexe I
Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention du DEP, de leurs conditions d'admission et de leurs préalables spécifiques, 2022-2023

Présentation

Les annexes I et II contiennent la liste des programmes d'études professionnelles autorisés, par secteurs de formation, qui mènent à l'obtention du DEP et de l'ASP, pour l'année scolaire 2022-2023. Ces listes sont présentées sous forme de tableaux séparés en trois parties : le programme d'études, les conditions d'admission et les préalables spécifiques.

Programme d'études

Cette section de l'annexe contient, par secteurs et pour chaque programme d'études, les renseignements suivants : le numéro et le titre du programme d'études; le mode d'évaluation; la durée (en heures) et la catégorie d'évaluation.

Le mode d'évaluation indique de quelle façon les résultats doivent être transmis au Ministère (succès/échec ou pourcentage).

La catégorie d'évaluation, déterminée en fonction de la lourdeur et de la complexité du matériel utilisé pour l'évaluation, indique l'allocation que touche l'organisme scolaire pour offrir ce programme d'études (réf. : *Document complémentaire aux Règles budgétaires pour l'année scolaire 2022-2023*).

Conditions d'admission

Cette section présente d'abord, pour chacun des programmes d'études, la catégorie de préalables. Ces catégories sont décrites dans les pages qui suivent.

Ensuite, le cas échéant, elle précise le niveau (3e, 4e ou 5e secondaire) des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique, conformément à l'article 465 de la LIP, pour les personnes qui ont atteint l'âge de 16 ans visées au paragraphe 2 de l'article 12 du RP pour les programmes conduisant au DEP. Quant aux DEP préalables, pour l'admission aux diverses ASP, ils apparaissent dans l'annexe II.

Conformément à l'article 14 du RP, l'admission à un programme d'études menant à un DEP ou à une ASP peut se faire à la suite de la reconnaissance d'apprentissages ou d'acquis équivalents dûment reconnus. Ainsi, les codes de cours retirés de l'annexe I demeurent valides pour être admis à un programme même s'ils n'y apparaissent plus.

On trouve, aux catégories de préalables 1, 2, 4 et 5, les conditions d'admission aux programmes d'études menant à un DEP expressément prévues à l'article 12 du RP ainsi que, selon le cas, pour chacune de ces conditions, celles que le ministre y a ajoutées conformément au RP et selon l'article 465 de la LIP. Tel que le prévoit l'article 12 du RP, une personne peut être admise si elle satisfait à l'une ou l'autre des conditions précisées dans les paragraphes 1 à 4 de cet article.

La catégorie de préalables 3 correspond aux conditions d'admission aux programmes d'études menant à l'obtention de l'ASP prévues à l'article 13 du RP. Étant donné que les préalables en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ainsi que les préalables spécifiques ne s'appliquent pas à ces programmes d'études, les colonnes correspondantes sont laissées vides.

Catégorie 1

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 4e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du *Test de développement général* (TDG) ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle pour obtenir les unités de 4e secondaire qui lui manquent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

Catégorie 2

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du TDG ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

Deux conditions particulières existent pour les programmes de cette catégorie :

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle dans un programme d'études visé (annexe VI), est titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé et a obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1er cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2e secondaire de la formation générale des adultes (voir la section 3.1.10).

OU

La personne qui est âgée de 15 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours, qui a atteint une maturité vocationnelle et qui a obtenu les unités de 2e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique est admissible à un projet pilote de concomitance. Elle poursuivra, au moyen de la concomitance à horaire intégré, sa formation professionnelle et sa formation générale des jeunes pour acquérir les préalables manquants de 3e secondaire afin d'obtenir son diplôme en formation professionnelle. Une autorisation du Ministère est nécessaire pour l'admission d'un élève en concomitance de 3e secondaire dans les programmes d'études ciblés à l'annexe VII (voir la section 3.1.8).

Catégorie 3 (pour les ASP)

La personne est titulaire d'un DEP dans le métier ou la profession correspondant au programme d'études ou se voit reconnaître les apprentissages équivalents.

OU

La personne exerce un métier ou une profession en lien avec ce programme d'études.

Catégorie 4

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement et de 4e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du TDG ainsi que les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement dans un programme d'études établi par le ministre, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle pour obtenir les unités qui lui manquent parmi les suivantes : unités de 4 et 5e secondaire en langue d'enseignement et unités de 4e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

Catégorie 5

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat, et possède une bonne connaissance de l'inuktitut.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a obtenu les unités de 3e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a réussi le TDG ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

Note : Pour les programmes d'études de cette catégorie, une personne peut poursuivre sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle à condition de posséder une bonne connaissance de l'inuktitut et d'avoir au moins obtenu les unités de 3e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou encore, d'être âgée d'au moins 18 ans et d'avoir réussi le test de développement général (TDG).

Préalables spécifiques

Une personne peut être admise à un programme d'études si elle respecte les préalables fonctionnels visés au paragraphe 3 de l'article 12 du RP.

Les préalables fonctionnels comportent la réussite du TDG et la réussite des préalables spécifiques identifiés à l'annexe I. On y trouve la liste des codes de cours des programmes d'études actuels de la formation générale, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique, de même que la liste des codes de cours[5] des programmes de la génération précédente, entre parenthèses. Lorsqu'un DEP n'exige pas de préalables spécifiques en langue d'enseignement, en langue seconde ou en mathématique, un tiret (–) figure dans les cases correspondantes. Pour le programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers* (DEP 5325) ainsi que pour sa version anglaise, une référence figure entre parenthèses dans les cases concernées.

Est reconnu comme possédant les préalables spécifiques d'un programme d'études en formation professionnelle quiconque :

- a déjà complété, en formation générale des adultes ou des jeunes, les cours désignés comme préalables spécifiques de ce programme d'études;

OU

- a réussi les épreuves qui sanctionnent ces cours (la mesure « examen seulement » peut s'appliquer à l'évaluation des préalables spécifiques);

OU

- s'est vu reconnaître une formation équivalente aux cours désignés comme préalables spécifiques.

Pour identifier les préalables spécifiques à un programme d'études, consulter l'annexe I *Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention du DEP, de leurs conditions d'admission et de leurs préalables spécifiques*.

5 Les codes de cours plus anciens demeurent valides même s'ils n'apparaissent pas dans l'annexe I.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 01 − Administration, commerce et informatique														
573199	Accounting	S/E	1350	1	1	4	4	4	−	−	−	−	−	−
523199	Comptabilité	S/E	1350	1	1	4	4	4	−	−	−	−	−	−
572999	Computing Support	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3103-3 ou (ENG-3071-3)	632-406 ou (630-416)	−	−	MTH-4151-1 ou (MTH-4101-2)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
582199	Professional Sales	S/E	900	2	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–
585799	Secretarial Studies	S/E	1485	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	FRE-2102-3 ou FRE-2091-6)	634-206 ou 635-206 ou (634-212) ou (635-212)	–	–
575599	Secretarial Studies (Inuktitut)	S/E	1740	1	5	3	3	3	–	–	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
535799	Secrétariat	S/E	1485	1	1	4	4	4	FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 ou (FRA-3048-3) et (FRA-3049-2) et (FRA-3051-1)	132-308 ou (128-316)	ANG-2101-4 ou (ANG-2001-6)	134-204 ou 136-204 ou (134-208) ou (136-208)	–	–
525599	Secrétariat (Inuktitut)	S/E	1740	1	5	3	3	3	–	–	–	–	–	–-
522999	Soutien informatique	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	–	–	MAT-4151-1 ou (MAT-4101-2)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
532199	Vente-conseil	S/E	900	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	–	–	–	–

Secteur 02 – Agriculture et pêches

509499	Aquiculture	S/E	900	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
536699	Élagage	S/E	915	3	2	3	3	3	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	–	–	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
537699	Fleuristerie	S/E	1035	2	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
525499	Grandes cultures	S/E	1095	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
578899	Horticulture and Garden Centre Operations	S/E	1335	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
528899	Horticulture et jardinerie	S/E	1335	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
582099	Landscaping Operations	S/E	1035	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
525799	Pêche professionnelle	S/E	1605	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
525699	Production acéricole	S/E	1005	3	1	4	4	4	–	–	–	–	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-226 ou (063-206)
535499	Production animale	S/E	1215	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
534899	Production horticole	S/E	1200	3	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
532099	Réalisation d'aménagements paysagers	S/E	1035	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	−	−	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
586699	Tree Pruning	S/E	915	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	−	−	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-226 ou (563-206)

Secteur 03 − Alimentation et tourisme

526899	Boucherie de détail	S/E	900	2	2	3	3	3	−	−	−	−	−	−

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
537099	Boulangerie	S/E	795	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
535599	Conseil et vente de voyages	S/E	1185	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	ANG-4103-1 ou (ANG-4436-6)	134-404 ou 136-406 ou (156-444)	–	–
531199	Cuisine	S/E	1470	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
579399	Food and Beverage Services	S/E	960	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–
578399	Hotel Reception	S/E	735	2	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–
579799	Pastry Making	S/E	1350	3	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
529799	Pâtisserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–
587099	Professional Bread Making	S/E	795	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
581199	Professional Cooking	S/E	1470	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
528399	Réception en hôtellerie	S/E	735	2	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–
576899	Retail Butchery	S/E	900	2	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
529399	Service de la restauration	S/E	960	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
585599	Travel Consulting and Sales	S/E	1185	2	1	4	4	4	ENG-4103-3 ou (ENG-4062-3)	632-406 ou (630-416)	FRE-4102-1 ou (FRE-4091-6)	634-404 ou 635-406 ou (634-414)	–	–
Secteur 04 – Arts														
508599	Bijouterie-joaillerie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3051-1)	132-406 ou (128-486)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
532799	Décoration intérieure et présentation visuelle	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
582799	Interior Decorating and Visual Display	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
532699	Photographie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3051-1)	132-406 ou (128-486)	–	–	–	–
517899	Taille de pierre	S/E	1440	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 05 − Bois et matériaux connexes														
585299	Cabinetmaking	S/E	1650	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	−	−	−	−
535299	Ébénisterie	S/E	1650	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	−	−	−	−
514299	Finition de meubles	S/E	900	2	1	4	4	4	−	−	−	−	−	−

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
564299	Furniture Finishing	S/E	900	2	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–
508099	Rembourrage artisanal	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)
503199	Rembourrage industriel	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 06 − Chimie et biologie														
532899	Conduite de procédés de traitement de l'eau	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2032-2)	132-308 ou (128-316)	−	−	MAT-3053-2 ou (MAT-3015-2)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
Secteur 07 − Bâtiment et travaux publics														
523899	Arpentage et topographie	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	−	−	−	−
530399	Briquetage-maçonnerie	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	−	−	−	−

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
511999	Calorifugeage	S/E	900	2	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
537899	Calorifugeage	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
581999	Carpentry	S/E	1350	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
530099	Carrelage	S/E	690	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
531999	Charpenterie-menuiserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
583699	Commercial and Residential Painting	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
525099	Dessin de bâtiment	S/E	1800	1	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
520299	Entretien de bâtiments nordiques	S/E	1320	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
521199	Entretien général d'immeubles	S/E	900	2	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
582299	Fire Safety Techniques	S/E	1185	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
571199	General Building Maintenance	S/E	900	2	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
533499	Installation de revêtements souples	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
528299	Installation et fabrication de produits verriers	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
532299	Intervention en sécurité incendie	S/E	1185	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
580399	Masonry: Bricklaying	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
535999	Mécanique de machines fixes	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3015-2) ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
531299	Mécanique de protection contre les incendies	S/E	900	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou 128-316)	–	–	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-226 ou (063-206)
570299	Northern Building Maintenance	S/E	1320	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
533699	Peinture en bâtiment	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
578699	Plastering	S/E	810	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–
528699	Plâtrage	S/E	810	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
533399	Plomberie et chauffage	S/E	1680	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-1101-3 ou (MAT-1006-2)	063-226 ou (063-206)
583399	Plumbing and Heating	S/E	1680	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	MTH-1101-3 ou (MTH-1006-2)	563-226 ou (563-206)
535199	Pose de revêtements de toiture	S/E	630	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
535099	Pose de systèmes intérieurs	S/E	735	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
534399	Préparation et finition de béton	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
584399	Preparing and Finishing Concrete	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
581599	Refrigeration	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
531599	Réfrigération	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
575099	Residential and Commercial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
585999	Stationary Engine Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou ENG-2062-3)	632-406 ou (630-416)	−	−	MTH-3053-2 ou (MTH-3015-2) ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
580099	Tiling	S/E	690	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	−	−	−	−

Secteur 08 − Environnement et aménagement du territoire

567999	Protection and Development of Wildlife Habitats	S/E	1320	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	−	−	−	−

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
517999	Protection et exploitation de territoires fauniques	S/E	1320	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–

Secteur 09 – Électrotechnique

578199	Automated Systems Electromechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
529599	Électricité	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec
Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
579599	Electricity	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
528199	Électromécanique de systèmes automatisés	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
577199	Electronic Audio/Video Equipment Repair	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
576699	Installation and Repair of Telecommunications Equipment	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	−	−	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
529699	Installation et entretien de systèmes de sécurité	S/E	1485	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	−	−	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
526699	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	−	−	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
518599	Montage de lignes électriques	S/E	900	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou 068-314)
537599	Montage de lignes électriques et de télécommunications	S/E	1140	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
502499	Réparation d'appareils électroménagers	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
527199	Réparation d'appareils électroniques audiovidéos	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	−	−	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
537799	Réparation et services en électronique	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-108 ou (132-216)	−	−	MAT 3051-2 et 3053-2 ou (3017-2 et 3016-2)	068-306 ou (068-314)
587799	Réparation et services en électronique (traduction à venir)	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-106 ou (630-212)	−	−	MTH-3051-2 ou (MTH-3017-2)	568-306 ou (568-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 10 − Entretien d'équipement motorisé														
587299	Auto Bodywork	S/E	1650	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-206 ou (630-212)			MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-226 ou (563-206)
579899	Automobile Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	−	−	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
537299	Carrosserie	S/E	1650	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou FRA-2032-2 et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	−	−	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
534799	Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé	S/E	1095	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	–	–	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-226 ou (063-206)
534699	Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules	S/E	930	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	–	–	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-226 ou (063-206)
583199	Construction Equipment Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
175099	Marine Mechanics	%	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–
533599	Mécanique agricole	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
529899	Mécanique automobile	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536799	Mécanique de véhicules loisir et d'équipement léger	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	–	–	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-226 ou (063-206)
533099	Mécanique de véhicules lourds routiers	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
583099	Mécanique de véhicules lourds routiers (traduction à venir)	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG 2062-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	MTH-2101-3	

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
533199	Mécanique d'engins de chantier	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	−	−	−	−
125099	Mécanique marine	%	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	−	−	−	−

Secteur 11 − Fabrication mécanique

580799	Aircraft Mechanical Assembly	S/E	1185	3	1	4	4	4	−	−	−	−	−	−

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
569799	Aircraft Structural Assembly	S/E	975	3	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–
576999	Cable and Circuit Assembly	S/E	945	3	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–
519399	Conduite et réglage de machines à mouler	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-226 ou (063-206)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
522599	Dessin industriel	S/E	1800	1	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3053-1)	132-406 ou (128-486)	–	–	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)
536399	Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composites	S/E	1005	3	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	–	–	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-226 ou (063-206)
572599	Industrial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-406 ou (630-416)	–	–	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-226 ou (563-206)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
587199	Machining	S/E	1800	1	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1061-3)	632-106 ou (632-212)	–	–	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-226 ou (563-206)
538499	Montage de câbles et de circuits	S/E	840	3	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–
588499	Montage de câbles et de circuits (traduction à venir)	S/E	840	3	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
519799	Montage de structures en aérospatiale	S/E	975	3	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–
530799	Montage mécanique en aérospatiale	S/E	1185	3	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–
569399	Moulding Machine Set-up and Operation	S/E	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	MTH-1101-3 ou (MTH-1007-2)	563-226 ou (563-206)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536299	Opération d'équipements de production	S/E	870	2	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-108 ou (132-216)	–	–	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-226 ou (063-206)
586299	Production Equipment Operation	S/E	870	2	2	3	3	3	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-106 ou (630-212)	–	–	MTH-2101-3 ou (MTH-2006-2)	563-226 ou (563-206)
574499	Precision Sheet Metal Work	S/E	1275	3	1	4	4	4	–	–	–	–	MTH-1101-3 ou (MTH-1007-2)	563-226 ou (563-206)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
524499	Tôlerie de précision	S/E	1275	3	1	4	4	4	–	–	–	–	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-226 ou (063-206)
537199	Usinage	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	–	–	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)

Secteur 12 − Foresterie et papier

518999	Abattage et façonnage des bois	S/E	840	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
529099	Abattage manuel et débardage forestier	S/E	900	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
507399	Affûtage	S/E	900	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
530699	Aménagement de la forêt	S/E	1215	3	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
520899	Classement des bois débités	S/E	930	3	2	3	3	3	−	−	−	−	−	−
526299	Pâtes et papiers − Opérations	S/E	1170	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	−	−	−	−
576299	Pulp and Paper − Operations	S/E	1170	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	−	−	−	−

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
508899	Sciage	S/E	900	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
528999	Travail sylvicole	S/E	900	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–

Secteur 13 – Communications et documentation

584499	Computer Graphics	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3103-3 ou (ENG-3071-3)	632-406 ou 630-416)	–	–	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
531399	Imprimerie	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
534499	Infographie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
570499	Inuttitut Translation and Interpretation	S/E	1440	1	5	3	3	3	–	–	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
581399	Printing	S/E	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–
524099	Reprographie et façonnage	S/E	840	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
520499	Traduction-interprétation (Inuttitut)	S/E	1440	1	5	3	3	3	–	–	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 14 − Mécanique d'entretien														
583799	Elevator Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	−	−	−	−
518299	Horlogerie-bijouterie	S/E	1800	2	1	4	4	4	−	−	−	−	−	−
576099	Industrial Construction and Maintenance Mechanics	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	−	−	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
533799	Mécanique d'ascenseur	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
526099	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
532999	Serrurerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 15 − Mines et travaux de chantier														
524899	Conduite de grues	S/E	870	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	−	−	MAT-1101-3 ou (MAT-1006-2)	063-226 ou (063-206)
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	S/E	630	3	2	3	3	3	−	−	−	−	−	−
527499	Conduite de machines de traitement du minerai	S/E	900	3	2	3	3	3	−	−	−	−	−	−

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
522099	Conduite d'engins de chantier	S/E	1095	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
528499	Conduite d'engins de chantier nordique	S/E	900	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
572099	Construction Equipment Operation	S/E	1095	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
575399	Diamond Drilling	S/E	600	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
536899	Extraction de minerai	S/E	930	3	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-108 ou (132-216)	–	–	–	–
586899	Ore Extraction	S/E	930	3	2	3	3	3	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-106 ou (632-212)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
525399	Forage au diamant	S/E	600	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
536999	Forage et dynamitage	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3015-2) ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
586999	Forage et dynamitage (traduction à venir)	S/E	900	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG 2062-3)	632-206 ou (632-212)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3015-2) ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
577499	Machine Operations, Mineral and Metal Processing	S/E	900	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–
578499	Northern Heavy Equipment Operations	S/E	900	3	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–

Secteur 16 – Métallurgie

535699	Chaudronnerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
530899	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	S/E	1350	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
536099	Ferblanterie	S/E	1605	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	–	–	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
520399	Fonderie	S/E	1230	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2032-2)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-226 ou (063-206)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi

557699	Installation of Concrete Reinforcement		735	1	2	3	3	3	ENG-2102-4 ou (ENG-2061-3)	632-206 ou (632-212)	–	–	–	–
536499	Montage structural et architectural	S/E	1230	3	2	3	3	3	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
507699	Pose d'armature du béton	S/E	735	1	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
519599	Soudage-montage	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
586499	Structural and Architectural Assembly	S/E	1230	3	2	3	3	3	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-206 ou (632-212)	–	–	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
586099	Tinsmithing	S/E	1605	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-406 ou (630-416)	–	–	MTH-4253-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou 564-406) ou 565-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
522299	Traitement de surface	S/E	780	3	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	–	–	–	–
569599	Welding and Fitting	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Secteur 17 − Transport

536599	Matelotage	S/E	735	2	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
530499	Régulation de vol	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-226 ou (063-206)
529199	Transport par camion	S/E	615	3	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–
579199	Trucking	S/E	615	3	1	4	4	4	–	–	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 18 − Cuir, textile et habillement														
534599	Mode et confection de vêtements sur mesure	S/E	1470	2	1	4	4	4	−	−	−	−	−	−
524399	Production textile (opérations)	S/E	885	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	−	−	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
Secteur 19 − Santé														
535899	Assistance à la personne en établissement et à domicile	S/E	870	3	2	3	3	3	FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 ou (FRA-3048-3) et (FRA-3049-2) et (FRA-3051-1)	132-208 ou (132-216)	−	−	−	−

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
514499	Assistance dentaire	S/E	1500	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
534199	Assistance technique en pharmacie	S/E	1230	2	1	4	4	4	FRA-2101-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
564499	Dental Assistance	S/E	1500	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
582599	Health, Assistance and Nursing	S/E	1800	3	4	5	4	4	Unités de 5e secondaire	Unités de 5e secondaire	–	–	–	–
585899	Institutional and Home Care Assistance	S/E	870	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-308 ou (628-316)	–	–	–	–
584199	Pharmacy Technical Assistance	S/E	1230	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec
Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
538099	Retraitement des dispositifs médicaux	S/E	1080	2	1	4	4	4	FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 ou (FRA 3051-1) et (FRA 3048-3) et (FRA 3049-2)	132-308 (128-316)	–	–	MAT-2101-3 (MAT 2006-2)	063-226 ou (063-206)
588099	Retraitement des dispositifs médicaux (traduction à venir)	S/E	1080	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 et ENG-3103-3 ou (ENG-3070-3 et ENG 3071-3)	632-306 (630-316)	–	–	MTH-2101-3 (MTH 2006-2)	563-226 ou (563-206)
532599	Santé, assistance et soins infirmiers	S/E	1800	3	4	5	4	4	Unités de 5e secondaire	Unités de 5e secondaire	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 20 − Services sociaux, éducatifs et juridiques														
523799	Assistance à la clientèle des services sociaux et de santé au Nunavik	S/E	990	2	5	3	3	3	−	−	−	−	−	−
573799	Health and Social Services Assistance in Nunavik	S/E	990	2	5	3	3	3	−	−	−	−	−	−
522899	Organisation de loisirs au Nunavik	S/E	1290	1	5	3	3	3	−	−	−	−	−	−

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
572899	Recreation Leadership in Nunavik	S/E	1290	1	5	3	3	3	–	–	–	–	–	–

Secteur 21 − Soins esthétiques

583999	Aesthetics	S/E	1305	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–
524599	Coiffure	S/E	1455	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
533999	Esthétique	S/E	1305	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	–	–	–	–
574599	Hairdressing	S/E	1455	2	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-306 ou (630-316)	–	–	–	–

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

Programmes menant à un DEP retirés de l'annexe I et transférés à l'annexe III en 2021-2022 :

Secteur 02 – 5173 Fleuristerie

Secteur 09 – 5185 Montage de lignes électriques

Secteur 11 – 5269 Montage de câbles et de circuits

Secteur 15 – 5092 Forage et dynamitage

Secteur 15 – 5261 Extraction de minerai

Secteur 15 – 5761 Ore Extraction

Annexe II
Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention de l'ASP et de leurs conditions d'admission, 2022-2023

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 01 − Administration, commerce et informatique															
580999	Construction Business Management	S/E	450	2	3				Aucun						
530999	Gestion d'une entreprise de la construction	S/E	450	2	3				Aucun						
536199	Lancement d'une entreprise	S/E	330	3	3				Aucun						
532399	Représentation	S/E	450	2	3				Tout DEP						
582399	Sales Representation	S/E	450	2	3				Tout DEP						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
572699	Secretarial Studies - Legal	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
522699	Secrétariat juridique	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
537399	Secrétariat juridique	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5212 5255 5755						
587399	Secrétariat juridique (traduction à venir)	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
587499	Secretarial Studies - Medical	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
537499	Secrétariat médical	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
586199	Starting a Business	S/E	330	3	3				Aucun						
Secteur 02 − Agriculture et pêches															
504399	Spécialités en horticulture	%	450	3	3				5288 5788						
Secteur 03 − Alimentation et tourisme															
584299	Contemporary Professional Pastry Making	S/E	450	2	3				5311 5811						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
532499	Cuisine du marché	S/E	525	2	3				5311 5811						
582499	Market Fresh Cooking	S/E	525	2	3				5311 5811						
534299	Pâtisserie de restauration contemporaine	S/E	450	2	3				5311 5811						
531499	Sommellerie	S/E	450	2	3				5293 5793						
581499	Wine Service	S/E	450	2	3				5293 5793						

Secteur 07 − Bâtiment et travaux publics

517299	Réparation d'appareils au gaz naturel	S/E	600	3	3				5315 5815						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
521599	Restauration de maçonnerie	S/E	495	2	3				5303 5803						

Secteur 09 − Électrotechnique

528099	Liaison en réseau d'équipement bureautique	S/E	450	2	3				5265 5765						
578099	Networked Office Equipment	S/E	450	2	3				5265 5765						

Secteur 10 − Entretien d'équipement motorisé

523299	Mécanique de motocyclettes	S/E	540	3	3				5298 5798 5154						
535399	Mécanique spécialisée d'équipement lourd		660	3	3				5330 5331 5831 5335						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 11 − Fabrication mécanique															
554199	Diemaking	S/E	900	3	3				5223 5723 5371 5871						
528599	Fabrication de moules	S/E	1140	3	3				5223 5723 5371 5871						
504199	Matriçage	S/E	900	3	3				5223 5723 5371 5871						
572499	Numerical Control Machine Tool Operation	S/E	885	3	3				5223 5723 5371 5871						
504299	Outillage	S/E	900	3	3				5223 5723 5371 5871						
554299	Toolmaking	S/E	900	3	3				5223 5723 5371 5871						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
522499	Usinage sur machines-outils à commande numérique	S/E	885	3	3				5223 5723 5371 5871						

Secteur 14 − Mécanique d'entretien

526399	Horlogerie-rhabillage	S/E	600	2	3				5182						
500699	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	S/E	450	2	3				5260 5760						

Secteur 16 − Métallurgie

573499	High-Pressure Welding	S/E	600	3	3				5195 5695						
523499	Soudage haute pression	S/E	600	3	3				5195 5695						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2022-2023

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathé-matique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 21 − Soins esthétiques															
534999	Épilation	S/E	540	2	3				5035 5535 5339 5839						
584999	Hair Removal	S/E	540	2	3				5035 5535 5339 5839						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Programmes menant à une ASP retirés de l'annexe II et transférés à l'annexe III en 2022-2023 :

Secteur 01 – 5227 Secrétariat médical

Secteur 01 – 5727 Secretarial Studies - Medical

Annexe III
Liste des programmes d'études professionnelles retirés de l'offre de formation, 2022-2023

Présentation

La présente annexe regroupe les programmes d'études professionnelles dans lesquels les CSS, les CS et les établissements d'enseignement ne sont plus autorisés à inscrire de nouveaux élèves.

Ces programmes d'études ne s'adressent qu'aux élèves qui y ont commencé, avant le 1er juillet 2022, une formation menant à l'obtention du DEP ou de l'ASP concerné. Ces élèves doivent satisfaire à la condition suivante :

- avoir réussi au moins un cours d'un programme d'études figurant à cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle le ministre a retiré ce programme d'études.

Au regard de chaque programme d'études de la présente annexe, on trouve l'année du retrait du programme d'études en question de même que la date de fin d'application. L'élève inscrit à l'un de ces programmes d'études devra avoir terminé sa formation avant le 1er juillet de l'année de fin d'application pour obtenir le DEP ou l'ASP visé. Ainsi, l'élève bénéficie de quatre années pour terminer sa formation, à compter du moment où le programme d'études est retiré.

ANNEXE III
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES RETIRÉS DE L'OFFRE DE FORMATION, 2022-2023

Secteur Numéro et titre du programme d'études		Filière	Mode d'évaluation	Durée (heures)	Année retrait	Fin d'application
01 − Administration, commerce et informatique						
526499	Lancement d'une entreprise	ASP	S/E	330	2021	2025
572799	Secretarial Studies - Medical	ASP	S/E	450	2022	2026
522799	Secrétariat médical	ASP	S/E	450	2022	2026
576499	Starting a Business	ASP	S/E	330	2021	2025
02 − Agriculture et pêches						
507999	Arboriculture-élagage	DEP	S/E	915	2021	2025
517399	Fleuristerie	DEP	S/E	1035	2022	2026
03 – Alimentation et tourisme						
527099	Boulangerie	DEP	S/E	795	2021	2025
577099	Breadmaking	DEP	S/E	795	2021	2025
07 – Bâtiment et travaux publics						
514699	Mécanique de machines fixes	DEP	S/E	1800	2019	2023
564699	Stationary Engine Mechanics	DEP	S/E	1800	2019	2023
09 – Électrotechnique						
576599	Business Equipment Technical Service	DEP	S/E	1800	2020	2024
526599	Service technique d'équipement bureautique	DEP	S/E	1800	2020	2024
518599	Montage de lignes électriques	DEP	S/E	900	2022	2026
10 – Entretien d'équipement motorisé						
571799	Automotive Body Repair and Repainting	DEP	S/E	1590	2021	2025
521799	Carrosserie	DEP	S/E	1590	2021	2025
515499	Mécanique de véhicules légers	DEP	S/E	1800	2021	2025
11 – Fabrication mécanique						
572399	Machining Technics	DEP	S/E	1800	2021	2025
526799	Mise en œuvre de matériaux composites	DEP	S/E	900	2020	2024
526999	Montage de câbles et de circuits	DEP	S/E	945	2022	2026
531099	Opération d'équipements de production	DEP	S/E	900	2020	2024
581099	Production Equipment Operation	DEP	S/E	900	2020	2024
522399	Techniques d'usinage	DEP	S/E	1800	2021	2025
15 – Mines et travaux de chantier						
526199	Extraction de minerai	DEP	S/E	930	2022	2026
509299	Forage et dynamitage	DEP	S/E	900	2022	2026
576199	Ore Extraction	DEP	S/E	930	2022	2026

ANNEXE III
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES RETIRÉS DE L'OFFRE DE FORMATION, 2022-2023

Secteur Numéro et titre du programme d'études		Filière	Mode d'évaluation	Durée (heures)	Année retrait	Fin d'application
16 − Métallurgie						
523399	Ferblanterie-tôlerie	DEP	S/E	1800	2019	2023
529999	Montage structural et architectural	DEP	S/E	1230	2021	2025
573399	Sheet Metal Work	DEP	S/E	1800	2019	2023
18 – Cuir, textile et habillement						
521999	Confection de vêtements (Façon tailleur)	DEP	S/E	1455	2018	2022
524799	Confection de vêtements et d'articles de cuir	DEP	S/E	900	2018	2022
523999	Confection sur mesure et retouche	DEP	S/E	1470	2018	2022
521899	Dessin de patron	DEP	S/E	1725	2018	2022
19 − Santé						
531799	Assistance à la personne à domicile	DEP	S/E	975	2019	2023
531699	Assistance à la personne en établissement de santé	DEP	S/E	750	2019	2023
581699	Assistance in Health Care Facilities	DEP	S/E	750	2019	2023
581799	Home Care Assistance	DEP	S/E	975	2019	2023

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Programmes retirés de l'annexe III en 2022-2023 :

Secteur 01 – 5212 Secrétariat

Secteur 01 – 5712 Secretarial Studies

Secteur 07 – 5032 Pose de revêtements de toiture

Secteur 10 – 5259 Mécanique de moteurs diesels et de contrôles électroniques

Secteur 18 – 5218 Dessin de patron

Secteur 18 – 5219 Confection de vêtements (Façon tailleur)

Secteur 18 – 5239 Confection sur mesure et retouche

Secteur 18 – 5247 Confection de vêtements et d'articles de cuir

Secteur 21 – 5035 Esthétique

Secteur 21 – 5535 Aesthetics

Secteur 21 – 5068 Épilation à l'électricité

Secteur 21 – 5568 Electrolysis

Annexe IV
Liste des cours hors programmes d'études ministériels pour lesquels le ministre délivre un relevé des apprentissages, 2022-2023

ANNEXE IV

LISTE DES COURS HORS PROGRAMMES D'ÉTUDES MINISTÉRIELS POUR LESQUELS LE MINISTRE DÉLIVRE UN RELEVÉ DES APPRENTISSAGES, 2022-2023

Code	Titre	Durée (heures)
234361	Santé sécurité − abattage manuel	15
499011	Sensibilisation à l'entrepreneuriat*	15
499012	Pesticides-forêts et eaux	30
499015	Travaux sylvicoles de débroussaillage	75
499025	Travaux sylvicoles d'abattage manuel	75
999011	Entrepreneurship*	15
999012	Pesticides–Forests and Aquatic Environment	30

* Ces cours, quoique hors programmes, sont éligibles au financement MEQ pour les élèves inscrits en formation professionnelle (DEP ou ASP) à temps complet seulement.

Annexe V
Liste des compétences par programmes d'études professionnelles pour lesquelles le ministre impose des épreuves, 2022-2023

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2022-2023

Secteur Numéro et titre du programme d'études		Code et énoncé de la compétence	
01 − Administration, commerce et informatique			
573199	Accounting	961154	Carry out daily tasks related to transactions involving receivables and payables (R)
523199	Comptabilité	461154	Effectuer des tâches courantes liées aux transactions avec des créditeurs et des débiteurs (R)
582199	Professional Sales	948468	Sell products and services
532399	Représentation	445468	Représenter une entreprise pour la vente de produits et de services
582399	Sales Representation	945468	Represent a company for the sale of goods and services
532199	Vente-conseil	448468	Vendre des produits et des services
02 − Agriculture et pêches			
517399	Fleuristerie	201294	Appliquer des règles de composition florale élaborée
		201323	Réaliser des gerbes murales
		201362	Appliquer des techniques de vente
		201394	Réaliser des accessoires floraux
		201413	Réaliser un arrangement pour une occasion spéciale
525699	Production acéricole	238094	Entailler les érables
		238104	Traiter l'eau d'érable
		238114	Transformer l'eau d'érable
		238124	Conditionner le sirop d'érable
03 – Alimentation et tourisme			
526899	Boucherie de détail	400604	Effectuer la coupe et la préparation des viandes
		400658	Effectuer des coupes de détail de l'arrière de bœuf
		400665	Effectuer des coupes de détail de porc

(R) Épreuve révisée

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2022-2023

Secteur Numéro et titre du programme d'études		Code et énoncé de la compétence	
527099	Boulangerie	400753	Pétrir les pâtes
		400773	Préparer des levains et des ferments
		400806	Façonner des pâtes à pain blanc
577099	Bread Making	900753	Knead doughs
		900773	Prepare preferments and sourdoughs
		900806	Shape white bread doughs
535599	Conseil et vente de voyage	450684	Vendre des voyages à forfait
531199	Cuisine	404647	Effectuer la mise en place des viandes, des volailles et des gibiers
		404759	Effectuer le service des menus table d'hôte et à la carte
579399	Food and Beverage Services	904508	Provide informal service
578399	Hotel Reception	901652	Take reservations
		901715	Perform reception-related tasks in a computerized hotel environment
579799	Pastry Making	909338	Prepare creams, fillings and toppings
		909387	Prepare traditional entremets
529799	Pâtisserie	409338	Confectionner des crèmes et des garnitures
		409387	Confectionner des entremets traditionnels
581199	Professional Cooking	904647	Do the mise en place for meat, poultry and game
		904759	Prepare and serve table d'hôte and à la carte menus
528399	Réception en hôtellerie	401652	Prendre des réservations
		401715	Assurer le déroulement des opérations de la réception dans un environnement informatisé
576899	Retail Butchery	900604	Cut and prepare meats
		900658	Perform retail cuts of a beef hindquarter
		900665	Perform retail cuts of pork

(R) Épreuve révisée

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2022-2023

Secteur Numéro et titre du programme d'études		Code et énoncé de la compétence	
529399	Service de la restauration	404508	Effectuer un service simple
585599	Travel Consulting and Sales	950684	Sell travel packages
07 – Bâtiment et travaux publics			
530399	Briquetage-maçonnerie	278776	Ériger des ouvrages complexes en éléments de maçonnerie
581999	Carpentry	761727	Construct forms for footings, foundation walls and concrete walls
		761766	Frame walls (R)
		761818	Build wood stairs*
530099	Carrelage	278638	Effectuer des surfaces de base
		278657	Poser et réparer des revêtements de carreaux selon le procédé en couche mince
531999	Charpenterie-menuiserie	261727	Construire des coffrages d'empattements, de murs de fondation et de murs de béton
		261766	Construire des charpentes de murs (R)
		261818	Construire des escaliers de bois*
583699	Commercial and Residential Painting	941434	Prepare and repair plaster surfaces
		941506	Prepare and finish wood surfaces
532299	Intervention en sécurité incendie	437363	Assurer l'alimentation en eau de jets d'attaque
580399	Masonry: Bricklaying	778776	Build complex structures with masonry units
533699	Peinture en bâtiment	441434	Préparer et réparer des surfaces à base de plâtre
		441506	Préparer et finir des surfaces en bois
528699	Plâtrage	304596	Effectuer le travail de finition d'un ouvrage de plâtre
		304618	Tirer des joints
		304627	Moulurer et poser des éléments ornementaux préfabriqués
		304638	Exécuter des revêtements d'acrylique et de stuc

* Épreuve temporairement retirée

(R) Épreuve révisée

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2022-2023

Secteur Numéro et titre du programme d'études		Code et énoncé de la compétence	
533399	Plomberie et chauffage	307458	Installer des réseaux d'évacuation
		307468	Installer des réseaux de ventilation
		307498	Installer des systèmes de distribution d'eau chaude et d'eau froide, des équipements sanitaires et des accessoires
535199	Pose de revêtements de toiture	258638	Poser un revêtement de membranes élastomères
535099	Pose de systèmes intérieurs	259768	Construire des cloisons
09 – Électrotechnique			
518599	Montage de lignes électriques	281444	Se déplacer sur des supports de bois et de métal
		281527	Installer des conducteurs sur une ligne de transport
		281584	Installer des transformateurs
502499	Réparation d'appareils électroménagers	281354	Réparer des cuisinières électriques
		281367	Réparer des laveuses
		281393	Réparer des lave-vaisselle
		281436	Réparer des réfrigérateurs et des congélateurs
10 – Entretien d'équipement motorisé			
579899	Automobile Mechanics	843506	Inspect electrical and electronic systems
		843547	Repair transmission systems
		843655	Maintain and repair electronic injection and antipollution systems
521799	Carrosserie	340188	Appliquer de la peinture sur des véhicules
		340217	Remplacer, déposer et poser des organes mécaniques
		340253	Mesurer et contrôler des cadres et des caisses de véhicules
		340258	Réparer des éléments structurels et soudés de la carrosserie

(R) Épreuve révisée

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2022-2023

Secteur Numéro et titre du programme d'études		Code et énoncé de la compétence	
534799	Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé	346476	Conseiller la clientèle ou le personnel pour des pièces, des produits et des accessoires de véhicules motorisés
534699	Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules	345375	Effectuer des calculs de coûts et de rendement
529899	Mécanique automobile	343506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques
		343547	Réparer des systèmes de transmission de pouvoir
		343655	Effectuer l'entretien et la réparation de systèmes d'injection électronique et antipollution
536799	Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger	219706	Réparation de systèmes électriques essentiels et de confort
		219876	Entretien saisonnier et mise au point
533099	Mécanique de véhicules lourds routiers	350568	Entretien et réparation de systèmes de freinage hydraulique et pneumatique
535399	Mécanique spécialisée d'équipement lourd	351457	Effectuer la réparation de systèmes avancés d'alimentation
11 – Fabrication mécanique			
522599	Dessin industriel	372395	Produire des dessins d'ensemble
		372466	Produire les dessins de détail d'un mécanisme
536399	Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composites	269498	Fabriquer des pièces en matériaux composites par moulage contact
536299	Opération d'équipements de production	370188	Opérer des équipements en cours de production
586299	Production Equipment Operation	870188	Operate production equipment during production
522399	Techniques d'usinage	372206	Usiner des pièces simples au tour à commande numérique (R)
		372214	Effectuer la programmation manuelle d'un centre d'usinage (R)
		372238	Effectuer des travaux de tournage complexe (R)
		372248	Effectuer des travaux de fraisage complexe (R)

(R) Épreuve révisée

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2022-2023

Secteur Numéro et titre du programme d'études		Code et énoncé de la compétence	
524499	Tôlerie de précision	372708	Produire un assemblage (volet tôlerie industrielle)
		372758	Produire un assemblage (volet tôlerie aéronautique)
522499	Usinage sur machines-outils à commande numérique	372206	Usiner des pièces simples au tour à commande numérique (R)
		372214	Effectuer la programmation manuelle d'un centre d'usinage (R)
		372314	Effectuer la programmation automatique
		372338	Effectuer de l'usinage complexe au centre d'usinage
12 – Foresterie et papier			
518999	Abattage et façonnage des bois	234086	Effectuer l'entretien et le dépannage d'une tête multifonctionnelle
508899	Sciage	225373	Déterminer le débitage permettant d'obtenir le meilleur rapport qualité/rendement
		225398	Effectuer le débitage des bois feuillus
		225455	Effectuer le débitage du pin blanc et du pin rouge de l'est
		225503	Effectuer le débitage des feuillus en vue d'alimenter une refendeuse
13 – Communications et documentation			
524099	Reprographie et façonnage	480148	Produire des documents complexes d'édition
15 – Mines et travaux de chantier			
526199	Extraction de minerai	260434	Écailler un plafond et des parois
		260444	Déblayer du minerai
		260464	Boulonner un plafond et des parois
		260494	Forer une galerie
		260502	Préparer le sautage de volée
509299	Forage et dynamitage	255457	Procéder à des travaux complexes de forage
		255465	Procéder à des sautages complexes
536999	Forage et dynamitage	355255	Procéder à des sautages contrôlés

(R) Épreuve révisée

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2022-2023

Secteur Numéro et titre du programme d'études		Code et énoncé de la compétence	
16 – Métallurgie			
523399	Ferblanterie-tôlerie	303603	Dessiner des patrons de pièces rectangulaires
		303635	Fabriquer des raccords rectangulaires
		303645	Interpréter des plans de fabrication
		303705	Fabriquer des raccords cylindriques
		303715	Interpréter des plans d'installation
		303776	Installer des réseaux de distribution d'air et d'évacuation
573499	High-Pressure Welding	802568	Weld pipes using the GMAW process
		802575	Weld mild steel and stainless steel pipes using the GTAW process
529999	Montage structural et architectural	302836	Installer des escaliers
523499	Soudage haute pression	302568	Souder des tuyaux à l'aide du procédé SMAW
		302575	Souder des tuyaux d'acier doux et d'acier inoxydable à l'aide du procédé GTAW
519599	Soudage-montage	301782	Préparer des pièces
		301834	Souder des pièces d'aluminium à l'aide du procédé GTAW (R)
569599	Welding and Fitting	801782	Prepare parts
		801834	Weld aluminium parts using the GTAW process
17 – Transport			
536599	Matelotage	292436	Effectuer des travaux de maintenance sur la machinerie d'un navire
18 – Cuir, textile et habillement			
534599	Mode et confection de vêtements sur mesure	427726	Confectionner des manteaux (R)
19 – Santé			
514499	Assistance dentaire	254443	Appliquer des principes et des procédés d'hygiène et d'asepsie
		254503	Communiquer en milieu de travail et travailler en équipe

(R) Épreuve révisée

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2022-2023

Secteur Numéro et titre du programme d'études		Code et énoncé de la compétence	
		254538	Appliquer les techniques d'assistance au fauteuil en dentisterie opératoire
		254558	Exécuter des tâches liées à la prévention et à la planification des traitements
582599	Health, Assistance and Nursing	754664	Prevent and control infection
		754795	Provide specific care (R)
		754828	Provide care in a medical unit (R)
532599	Santé, assistance et soins infirmiers	254664	Prévenir et contenir l'infection
		254795	Prodiguer des soins spécifiques (R)
		254828	Prodiguer des soins dans une unité de médecine (R)
21 – Soins esthétiques			
524599	Coiffure	418138	Faire une coloration (R)
		418185	Effectuer une coupe stylisée
		418217	Effectuer une coiffure personnalisée
534999	Épilation	417778	Épiler les régions du visage et du cou à l'électricité (R)
584999	Hair Removal	917778	Remove hair from the face and neck using electrolysis (R)
574599	Hairdressing	918138	Colour hair (R)
		918185	Give a styled haircut
		918217	Give a personalized hairstyle

(R) Épreuve révisée

Épreuves retirées de l'annexe V en 2022-2023 :

Secteur 21 – 5035 Esthétique
Secteur 21 – 5535 Aesthetics
Secteur 21 – 5068 Épilation à l'électricité

Annexe VI
Liste des programmes d’études pour lesquels une instrumentation ministérielle propre à la reconnaissance des acquis et des compétences a été élaborée, 2022-2023

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2022-2023

Secteur Numéro et titre du programme d'études		Filière	Remarques (s'il y a lieu)
01 − Administration, commerce et informatique			
573199	Accounting	DEP	
523199	Comptabilité	DEP	
572999	Computing Support	DEP	
582199	Professional Sales	DEP	
532399	Représentation	ASP	
535799	Secrétariat	DEP	
522799	Secrétariat médical	ASP	Fin d'application : 1er juillet 2026
522999	Soutien informatique	DEP	
532199	Vente-conseil	DEP	
02 − Agriculture et pêches			
525499	Grandes cultures	DEP	
525799	Pêche professionnelle	DEP	
535499	Production animale	DEP	
534899	Production horticole	DEP	
03 – Alimentation et tourisme			
526899	Boucherie de détail	DEP	
531199	Cuisine	DEP	
578399	Hotel Reception	DEP	
581199	Professional Cooking	DEP	
528399	Réception en hôtellerie	DEP	
529399	Service de la restauration	DEP	
05 – Bois et matériaux connexes			
535299	Ébénisterie	DEP	
06 – Chimie et biologie			
532899	Conduite de procédés de traitement de l'eau		

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2022-2023

Secteur Numéro et titre du programme d'études		Filière	Remarques (s'il y a lieu)
07 – Bâtiment et travaux publics			
530399	Briquetage-maçonnerie	DEP	
581999	Carpentry	DEP	
531999	Charpenterie-menuiserie	DEP	
521199	Entretien général d'immeubles	DEP	
580399	Masonry: Bricklaying	DEP	
533699	Peinture en bâtiment	DEP	
517299	Réparation d'appareils au gaz naturel	ASP	
535199	Pose de revêtements de toiture	DEP	
09 – Électrotechnique			
529599	Électricité	DEP	
579599	Electricity	DEP	
528199	Électromécanique de systèmes automatisés	DEP	
10 – Entretien d'équipement motorisé			
579899	Automobile Mechanics	DEP	
529899	Mécanique automobile	DEP	
533099	Mécanique de véhicules lourds routiers	DEP	
533199	Mécanique d'engins de chantier	DEP	
537299	Carrosserie	DEP	
11 – Fabrication mécanique			
531099	Opération d'équipements de production	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2024
536299	Opération d'équipements de production	DEP	
522399	Techniques d'usinage	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2025
537199	Usinage	DEP	
12 – Foresterie et papier			
518999	Abattage et façonnage des bois	DEP	
529099	Abattage manuel et débardage forestier	DEP	
530699	Aménagement de la forêt	DEP	
528999	Travail sylvicole	DEP	

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca

14 – Mécanique d'entretien			
576099	Industrial Construction and Maintenance Mechanics	DEP	
526099	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	DEP	
15 – Mines et travaux de chantier			
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	DEP	
527499	Conduite de machines de traitement du minerai	DEP	
526199	Extraction de minerai	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2026
525399	Forage au diamant	DEP	
16 – Métallurgie			
520399	Fonderie	DEP	
529999	Montage structural et architectural	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2025
519599	Soudage-montage	DEP	
569599	Welding and Fitting	DEP	
17 – Transport			
529199	Transport par camion	DEP	
18 – Cuir, textile et habillement			
524399	Production textile (opérations)	DEP	
19 – Santé			
531799	Assistance à la personne à domicile	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2023
531699	Assistance à la personne en établissement de santé	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2023
535899	Assistance à la personne en établissement et à domicile	DEP	
581699	Assistance in Health Care Facilities	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2023
534199	Assistance technique en pharmacie	DEP	
581799	Home Care Assistance	DEP	Fin d'application : 1er juillet 2023
585899	Institutional and Home Care Assistance	DEP	
584199	Pharmacy Technical Assistance	DEP	
21 – Soins esthétiques			
524599	Coiffure	DEP	

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

Programmes retirés de l'annexe VI en 2022-2023 :

Secteur 01 – 5212 Secrétariat
Secteur 01 – 5712 Secretarial Studies
Secteur 07 – 5032 Pose de revêtements de toiture

Éducation Québec